



La Gazette de Milon



SOMMAIRE

RETROSPECTIVE



4
Galette des Rois
Repas des Doyens
Nettoyage de printemps

À LA UNE



5
Plan Local d'Urbanisme
(PLU / PADD)

ART & TALENTS



10
Arts Convergences

VIE COMMUNALE



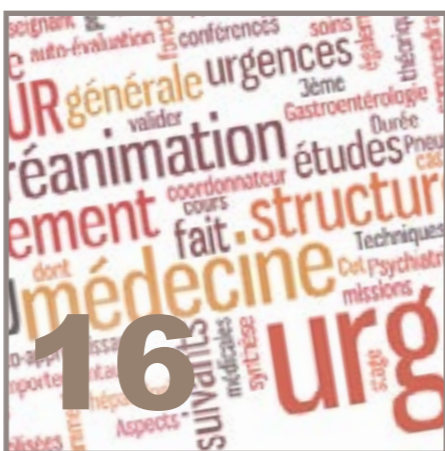
12
Principales délibérations
du Conseil municipal
Infos pratiques

PATRIMOINE



15
La Fontaine Notre Dame

URGENCES



16
Urgences
Accueil en mairie

LA GAZETTE DE MILON
Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°17 | Printemps Été 2016
Tirage : 140 exemplaires.

En couverture :
Le cheval TIEME de Nicole Piquerez,
photographié par Instants Gravés

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier
Rédaction : **Caroline Tchekhoff**
Crédit photo : **Bernard Boutouyrie**
- **Frédéric Tessier** - **Fotolia** -
Couverture : **Instants Gravés**
Conception graphique :
effet-immédiat.com

Milon La Chapelle fait partie de la
Communauté de Communes
de la Haute Vallée de Chevreuse.



www.cchvc78.fr

FÊTE DE MILON

le retour des
Anciennes

samedi
3 septembre



Le mot du maire

Milon la Chapelle

DEMAIN



Comme je vous en informais dans notre dernière gazette parue au mois de décembre, nous avons, conformément aux obligations légales que nous devons respecter, lancé les études d'élaboration de notre futur PLU. Ce document devra être approuvé par le conseil municipal au plus tard fin mars 2017. C'est un moment important puisque le PLU définit ce que sera notre village pour les 10 prochaines années, en effet les PLU doivent être révisés tous les 10 ans.

Le PLU est un outil réglementaire qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal qui se trouve classé en :

- zone à vocation urbaine
- zone à urbaniser
- zone agricole
- zone naturelle.

Bien entendu, ce document doit respecter les documents qui lui sont supérieurs à savoir : la loi, le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) et la Charte du PNR qui a été signée en 2011 pour une durée de 12 ans.

Étant donné l'environnement dans lequel nous sommes, environnement qui a conduit le législateur à classer toute la vallée du Rhodon et une partie de notre village en « site classé », l'autre partie étant en « site inscrit », il est clair que la zone la plus importante de notre territoire est la zone naturelle.

Vous étiez nombreux à la réunion publique qui s'est tenue en mairie le 23 juin dernier au cours de laquelle le bureau d'études

Cittanova, que nous avons retenu pour nous assister dans ce travail, a présenté le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable); ce document fixe les grands principes d'organisation de notre territoire qui devront être transcrits dans le règlement de notre PLU. L'idée maîtresse étant la conservation des caractéristiques rurales et environnementales de notre village.

Nous devons maintenant procéder à la rédaction détaillée du règlement qui devra être approuvé par le conseil municipal au mois d'octobre. Après qu'on sera consultés les personnes publiques associées (services de l'État, Région, Département, communes voisines, etc.) lesquelles nous transmettront leurs avis. Après prise en compte de ces avis, une enquête publique d'une durée d'un mois sera faite. Le commissaire enquêteur établira son rapport et nous aurons également à prendre en compte ses remarques pour, finalement, procéder à la rédaction définitive du règlement qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Voilà le travail que nous avons à réaliser et qui devrait être terminé à la fin du mois de mars 2017.

Je vous invite à consulter notre site Internet sur lequel vous trouverez toutes les informations relatives à l'avancement des travaux d'élaboration de notre PLU.

Et puisque l'été semble enfin arriver, je vous souhaite une très agréable période estivale.

Jacques PELLETIER

Tour d'horizon des événements et rencontres durant le 1^{er} semestre 2016

JANVIER 2016 Galette des rois

Toujours un franc succès, la Galette des Rois est le premier rassemblement milonais de l'année !



JANVIER 2016 Repas des Doyens

Autre rendez-vous traditionnel de Janvier : nos aînés se sont retrouvés à l'Auberge de la Chapelle pour le repas des Doyens.



AVRIL 2016 Nettoyage de Printemps

Trop peu nombreux cette année, ils n'en ont que plus de mérite ! Merci aux Milonais présents pour leur dévouement.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 23 juin 2016, une réunion publique a eu lieu à la mairie pour vous présenter le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Milon La Chapelle. Des travaux importants ont été menés auparavant, ensemble avec le bureau d'étude Cittanova, afin de considérer l'évolution future de la vallée sous différents angles.

Le projet a été présenté selon trois axes :

- Axe 1 : gérer durablement la vallée du plein et du vide
- Axe 2 : réactiver et protéger la vallée agricole, patrimoniale et touristique
- Axe 3 : préserver et valoriser la vallée, réservoir de biodiversité

Nous vous invitons à prendre connaissance de la **présentation disponible sur le site internet de la commune : www.milon-la-chapelle.fr** en page d'accueil. Le document est également disponible en mairie et peut être envoyé par email sur simple demande.

Pour réaliser ces travaux et définir le point de départ, la commune est passée sous la loupe. Vous trouvez ci-après un décryptage des constats. Les panneaux d'information dont nous reproduisons une copie sur les pages 8 et 9 sont également disponibles en mairie.

Mais d'abord, rappelons les enjeux ...

Qu'est-ce que le PLU ?

- **Un outil de gestion du sol** : un projet partagé qui dessine le visage de la commune de Milon-La-Chapelle de demain.
- **Un outil réglementaire** qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone possède un règlement où sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager. Le PLU doit être compatible avec les dispositions de la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les Schémas directeurs régionaux (SDRIF, SRCE...) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours.

Les objectifs de l'élaboration du PLU

- Redéfinir le document d'urbanisme pour l'adapter à l'aménagement actuel et aux objectifs de développement de la Commune
- Permettre la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec la nouvelle charte du Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Veiller à une utilisation économe des espaces encore disponibles dans les zones bâties
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels, en accord avec les orientations de la charte du PNR. Il s'agira de veiller en particulier à la qualité des paysages à l'entrée des villages.

Que contient le PLU ?

- le rapport de présentation :

Il comprend : un diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement accompagnés d'une Évaluation Environnementale, et expose l'ensemble des justifications du projet PLU.

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Il définit les orientations générales en matière d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

- les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Elles précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques par la commune.

- le règlement :

Il se compose d'un document graphique qui définit les types de zones (Urbaines, à Urbaniser, Agricoles et Naturelles), et d'un document écrit qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone (les occupations et utilisations du sol, la hauteur et l'implantation des constructions...). Ces règles seront la base de l'instruction des permis de construire.

- les annexes (servitudes d'utilité publiques, plan des réseaux...)

Le PLU et la concertation publique

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'effectue dans le cadre d'une concertation permanente avec la population et les personnes publiques associées.

La concertation autour du PLU comprend entre autres :

- Mise à disposition en Mairie, à la direction des services techniques, dès que la délibération sera exécutoire, d'un registre à feuillets non mobiles aux heures d'ouverture de la Mairie permettant au public de consigner ses observations.
- Mise en place d'une information sous forme de documents écrits et d'exposition évolutive en relation avec le projet, en Mairie.
- Informations régulière sur la site Internet du village et création d'une adresse mail spécifique relative à la procédure de révision du POS en PLU afin de permettre au public de présenter ses observations.
- Parution des informations relatives au projet dans le magazine municipal.
- Organisation d'au moins une réunion publique avant l'arrêt du Projet de PLU.

Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD, pièce maîtresse du PLU, constitue un projet de territoire qui exprime le projet de la commune à horizon de 10 ans. Le PADD définit des orientations générales qui traduisent une politique d'ensemble apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic. Elles concernent l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les objectifs de consommation de l'espace sont fixés par le SDRIF au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Le PADD s'appuie sur les principes du développement durable.

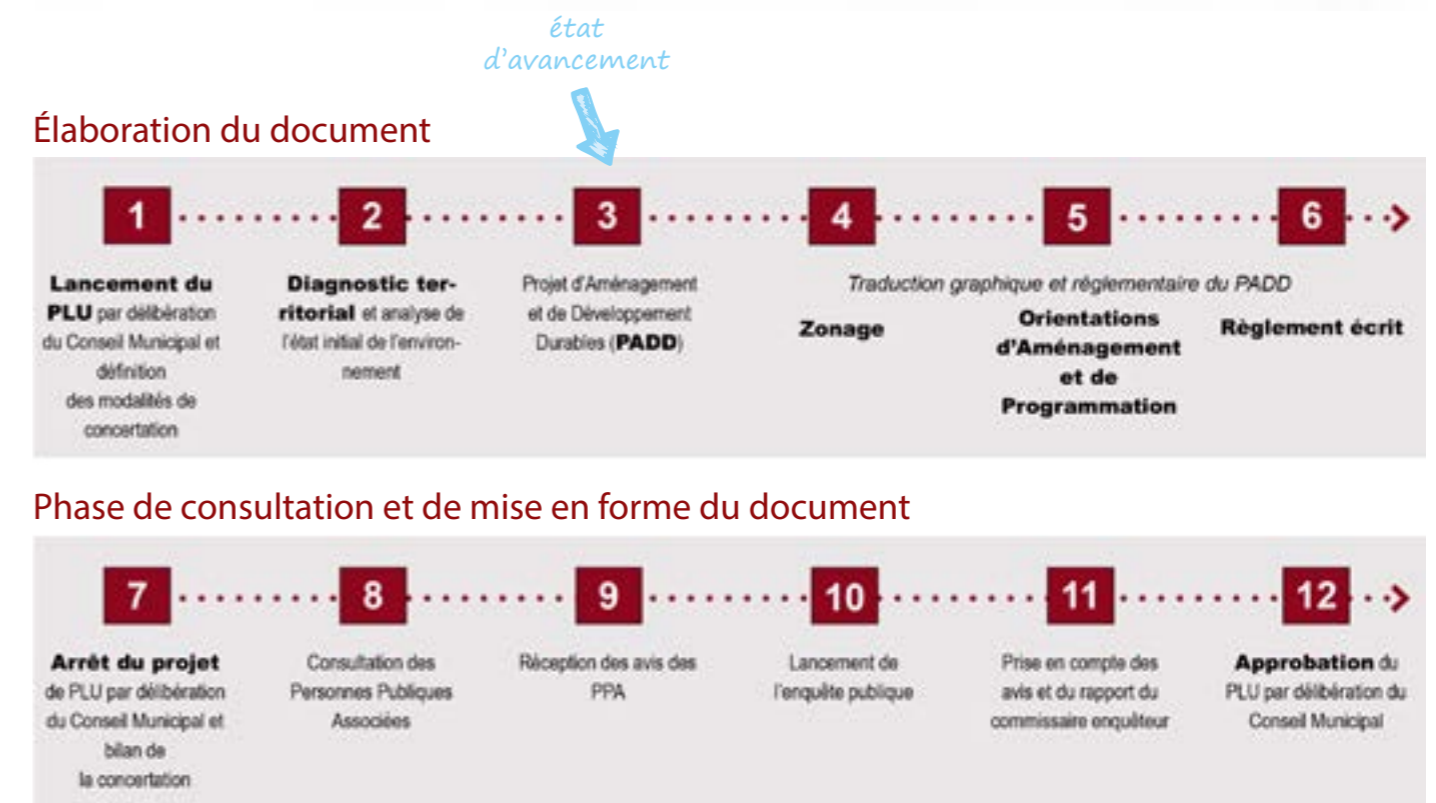
La Lorioterie

Beauregard

Vert-Coeur

Le Buisson

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLU



LES 4 ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNE

panneaux grand format consultables en mairie

UN VILLAGE ISSU D'UNE HISTOIRE ROYALE
Un village qui s'est développé avec deux « bourgs » : Milon et La Chapelle. Aujourd'hui, les bâtis anciens, de part et d'autre du Rhodon, traduisent cette évolution.

LE MASSIF FORESTIER DE RAMBOUILLET
Le massif forestier occupe une très importante partie du territoire communal. Une diversité de milieux en son sein fait l'objet de protections environnementales.

UN VILLAGE ISSU D'UNE HISTOIRE ROYALE

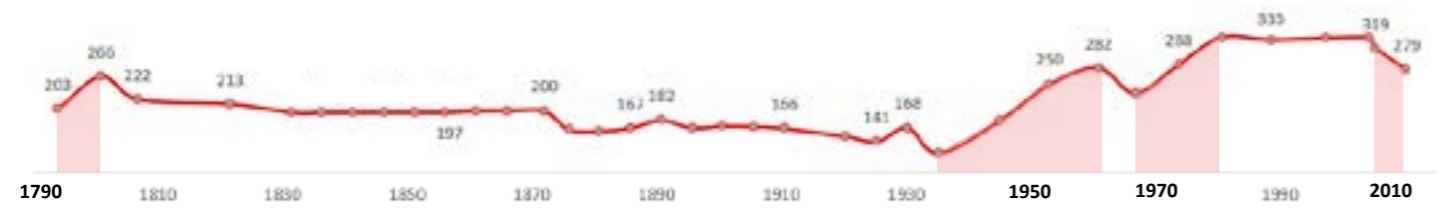


DEUX VILLAGES REGROUPÉS
Milon et La Chapelle. Ce sont deux bourgs qui sont séparés physiquement par le Rhodon. Les deux villages se sont unifiés en 1672. Les Buissons se composent de quelques maisons.

LE COEUR DE BOURG est renforcé dans son tissu bâti le long de la Route de Romainville. De grandes propriétés s'implantent Route de Chevreuse et une émergence de corps de ferme est remarquée entre 1920 et 1933 sur la commune. Les premières constructions s'implantent sur l'Arpent Froid.

LE TISSU BÂTI est déjà bien constitué sur le cœur de bourg ainsi qu'autour du château. Les Buissons accueillent quelques nouvelles constructions. Au nord des Buissons, les premières constructions s'implantent.

RENFORCEMENT DU TISSU BÂTI sur l'Arpent Froid avec une importante période de construction de grandes maisons sur les hauteurs de la commune. Quelques grandes propriétés naissent également à proximité du château.



UN VILLAGE DE VALLEE HISTORIQUE

LA CHAÎNE DE MOULINS DE LA VALLEE DU RHODON
Le Rhodon prend sa source à proximité de Port-Royal des Champs et se jette dans l'Yvette à St-Rémy-les-Chevreuses. L'influence du Rhodon sur Milon-la-Chapelle a été importante et se traduit aujourd'hui encore par la présence sur le territoire de cinq moulins à eau : le Moulin de la Mare, le Moulin de Tournay, le Moulin de Milon, le Moulin de Fauveau ainsi que le Moulin de la Machine. Ces moulins sont répartis sur l'ensemble de la commune et font parties d'un héritage bâti important. Le réseau hydrographique est bien évidemment la source de ces implantations.



UNE TOPOGRAPHIE MÉNAGEANT DES VUES

Une continuité paysagère est formée par la vallée du Rhodon, reliant Milon-la-Chapelle et Saint-Lambert. Milon-la-Chapelle est un village de fond de vallée pincé entre des espaces boisés denses.

Jusqu'au début du XXème siècle, la vallée était ouverte et permettait des vues d'une commune à l'autre. Aujourd'hui, la lecture de la vallée est séquencée, par le développement de la végétation qui forment des rideaux masquant les vues par endroits. Avec le temps, le recul de l'agriculture a entraîné l'enrichissement des ces fonds de vallée.

UNE VALLEE AGRICOLE AU SEIN DU MASSIF DE RAMBOUILLET

UNE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE RECONNUE
La commune fait partie du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, créé pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, ainsi que les sites inscrits et classés. De nombreuses protections environnementales s'appliquent à Milon-la-Chapelle : zones d'intérêt écologiques à conforter, des sites de biodiversité remarquables, etc.

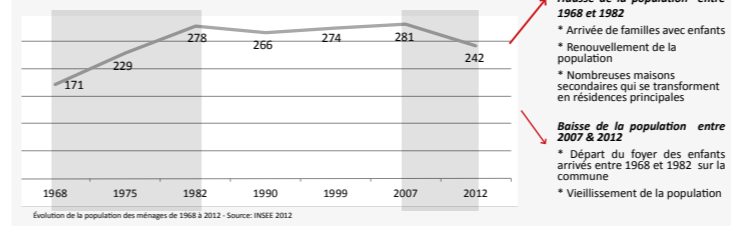
Vallée du Rhodon, des prairies humides, un boisement marécageux, l'étang du Moulin de la Machine, le bois calcicole de Champfaily, un ravin forestier comme autant de richesses environnementales. L'ensemble de ces protections et repérages sont à prendre en compte dans le futur projet.

Aussi, des inventaires tels que les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique recensent la



UN VILLAGE AUX EVOLUTIONS CONTEMPORAINES

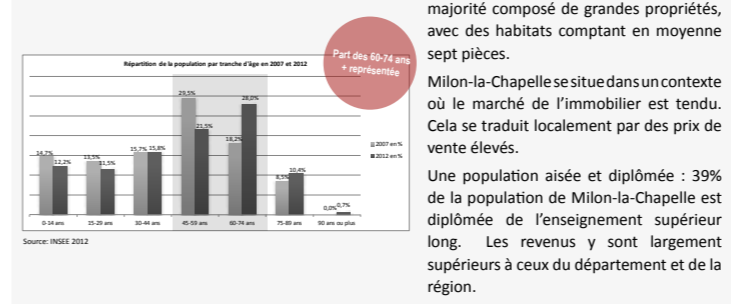
DES ÉVOLUTIONS DOUCES DANS LE TEMPS
Milon-la-Chapelle connaît principalement un cycle de croissance entre 1965 et aujourd'hui. Le premier tournant démographique est la vague de péri-urbanisation des années 1965-1980. C'est à cette période que la population augmente véritablement sur la commune (+60%). Ensuite, elle stagne entre 1982 et 2000. La population diminue entre les deux recensements. Ces cinquante dernières années, la commune a accueilli 46 habitants et 33 nouveaux logements. Le parc de résidences secondaires s'est largement transformé en résidences principales pour absorber cette croissance démographique.



UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Milon-la-Chapelle fait partie des sept communes de la Communauté de Commune qui observe une stagnation voire une perte de population entre 2007 et 2012. Cela s'explique par le vieillissement de la population et peu d'arrivées de ménages familiaux sur la dernière décennie. La baisse de la taille des ménages traduit cette tendance : elle est passée de 2.7 personnes par ménages en moyenne en 2007 à 2.5 en 2012.

L'arrivée de familles avec enfants date principalement des années 1975-1982. La population est attachée à la commune : plus des 2/3 des ménages y sont installés depuis



PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLAGE DU MASSIF DE RAMBOUILLET, UN ESPACE FORESTIER MULTI-FONCTIONNEL



Un espace de loisirs
Plusieurs cheminements permettent de fouler des lieux porteurs d'histoire. Ces sentiers de randonnée permettent de mêler une approche historique, paysagère et naturelle. Ceux-ci passent en effet par le bourg et permettent de sillonner les grands paysages.

Un espace de biodiversité
Le sud du parc de la Haute Vallée de Chevreuse est la zone où la forêt est la plus présente. Au nord, les massifs forestiers sont plus restreints et morcelés en raison de l'urbanisation plus marquée et de la place occupée par les grandes cultures.

Un espace économique
Des activités sylvicoles et cynégétiques sont effectuées au sein du massif de Rambouillet. Les activités sylvicoles intègrent le bois d'oeuvre, le bois d'industrie et le bois d'énergie.

Un espace bâti
De nombreuses résidences ont été construites dans et à proximité du massif.

UNE COMMUNE QUI FONCTIONNE AVEC LES PÔLES EXTÉRIEURS

La commune se situe à la porte du « Cône sud de l'innovation », composé des pôles économiques de Saint-Quentin en Yvelines, d'Orsay-Saclay et d'Orly.

A Milon-la-Chapelle, 19.5% des actifs occupés travaillent dans les Yvelines et entre 54% dans un autre département francilien. Les déplacements liés à la pratique professionnelle sont donc très importants.

Le travail à domicile est limité, le réseau numérique nécessite d'être amélioré afin de privilégier le télé-travail et de limiter les besoins en déplacements.

UNE TRADITION DE VILLÉGIATURE ET DE TOURISME

La commune possède un site d'hébergement et un site dédié à la gastronomie qui contribuent à l'économie locale, liée à une tradition de villégiature et de tourisme. De nombreux sites de tourisme patrimoniaux contribuent également à l'attractivité de Milon-la-Chapelle : la croix classée du cimetièrre (XIIIème), le Château de Milon (XVIIIème), le moulin de Fauveau (1650), l'église Notre-Dame (XVIIème) et le chemin Jean Racine

ARTS CONVERGENCES

Laurence Dupin, vous êtes présidente de l'Association Arts Convergences, à quoi sert cette association ?

J'ai participé à la création de l'association Arts Convergences en 2013 pour accompagner le talent de personnes souffrant de maladies psychiques, et leur donner accès à une expérience de vie d'artiste dans des conditions réelles.

Pourquoi promouvoir les qualités artistiques de personnes souffrant de troubles psychiques ?

Leur sensibilité artistique n'est en rien altérée par la maladie et ces personnes ont très difficilement accès aux circuits traditionnels de l'art et de la formation, alors que cela constitue pour eux une ressource importante, qui peut être mobilisée en dehors du soin.

Depuis 3 ans, les projets artistiques sont chaque fois différents, pourquoi ?

C'est un choix délibéré, pour sortir de la stigmatisation dont est victime tout ce qui touche aux maladies psychiques. Chaque projet diffère, par les encadrants, qui sont souvent des artistes professionnels reconnus, les bénéficiaires bien sûr et aussi les lieux et dates d'exposition changent. Je pense que cela contribue à l'émergence de talents très divers,

comme la vidéo, dont l'impact auprès du public, nous est apparu comme une autre piste à développer.

Revenons aux expositions. Quel est l'apport pour vos artistes ?

L'exposition permet de travailler avec un but bien défini, où chacun est perçu pour son travail au-delà de sa maladie. L'exposition comporte plusieurs phases qui engendrent aussi de grosses contraintes, comme autant d'écueils à surmonter et que chacun vit comme de multiples petites victoires.

L'accompagnement de ces artistes se poursuit au-delà de l'exposition, qu'avez-vous mis en place ?

Depuis 2 ans, l'école des Beaux-Arts de Versailles propose quelques places en auditeur libre. Nous participons aussi à des colloques, des conférences et à d'autres expositions collectives, que nous proposons à ceux que nous avons déjà accompagnés. Nous avons aussi participé à des festivals de films à Lyon et Bruxelles.

Un de vos projets 2016 s'intitule « le prix vidéo », vous voulez nous en parler ?

Nous sommes partis avec l'idée de sensibiliser le public à la réalité vécue par les personnes souffrant

de maladie psychique. La vidéo en format très court se diffuse très aisément, et permet de toucher un public très large. Pour cette première édition du Prix, nous avons réuni des conditions optimales : un prestigieux jury, des dotations, un musée à Paris pour remettre les Prix en décembre.

Quels sont vos partenaires ?

Les collectivités locales ou territoriales nous ont aidés sous forme de prêt ou de mécénat de compétence et nous avons reçu un soutien financier des fondations Leopold Bellan et Falret. D'autres partenaires nous sont très précieux comme l'imprimerie SEPEC et de nombreux amis, mais nous sommes à la recherche d'une aide structurelle plus conséquente qui j'espère viendra à la lecture de cet article. ■



DÉ-STIGMATISER LA MALADIE PSYCHIQUE

DANS MA TÊTE | VIDEO

Dans la vidéo « Dans ma tête » (durée 1'46"), Mathieu Pinède met en scène son propre visage démultiplié pendant qu'il récite, peut-être comme une litanie, quelques-uns des messages, paroles répétées et fortes comme des incantations, qui semblent être les remparts de sa vie. On devine que Mathieu aura dû apprendre progressivement à protéger cette vie de relation forte et vulnérable que l'on pressent à travers ces visages altérés et déformés qu'il expose comme étant les siens, parfois inquiétants, parfois angoissés. Mais la sensibilité de cette oeuvre est palpable et quelque chose y est apaisé autant qu'apaisant... Paradoxe apparent que cette angoisse mêlée à l'apaisement?



Video disponible sur <http://artsconvergences.com/25-artistes-mathieu-pinede.html>

Mathieu Pinède est un artiste peintre graffeur, qui a réalisé de nombreuses peintures scénographiques dans des lieux publics, mais l'exploitation de son image n'est pas un exercice auquel il s'adonne volontiers. Bien qu'il ait refusé toute interview filmée lors de l'exposition au musée, il nous donne à voir dans ce film toutes sortes d'images de son visage, jusqu'à la grimace, où les émotions se succèdent et se juxtaposent. Il a parcouru un long chemin depuis le début de sa maladie et souhaite aujourd'hui partager quelques-unes des « recettes » qui lui permettent de vivre une vie enfin rassemblée, entre Marseille où vit sa mère et la région parisienne où il travaille occasionnellement comme intermittent sur des régies de spectacle.

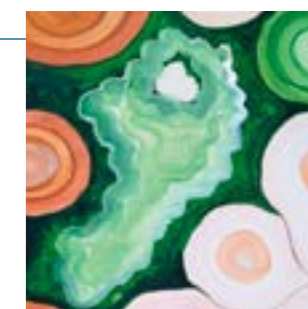
Mathieu a vécu intensément la réalisation de cette vidéo, depuis l'enregistrement de sa voix, seul, la nuit, jusqu'au tournage et au montage effectué avec l'aide de Laurent Boura, dans le cadre du projet de l'association. Il parle de ce projet comme d'une nouvelle phase de son rétablissement. Les messages qu'il délivre sont issus d'une liste de pare-fous qu'il s'est peu à peu constitué et qu'il se remémore chaque fois qu'il sent monter en lui l'angoisse.

Mathieu Pinède souhaite aujourd'hui les partager avec ceux qui souffrent comme lui de psychose.

VARIATIONS CRISTALLINES | PEINTURE

Solange Lindes travaille depuis longtemps le dessin et la gouache, elle a suivi pendant près de dix ans des cours avec une artiste peintre diplômée des Beaux-Arts. Choissant un thème ou un sujet, elle le décline ensuite en continu, variant les couleurs et les approches.

Pour l'exposition "Confluences" au musée Lambinet à Versailles en juin 2015, Solange Lindes a réalisé une série de neufs papiers peints à l'acrylique, inspiré des formations cristallines et concentriques de la malachite.



« Reconnaître la valeur de la vie humaine dont l'art est sans doute une des plus belles figures, même lorsqu'elle est caractérisée par une souffrance psychique insupportable ; accueillir l'« art des fous » et tenter l'aventure sans soignant, voilà qui est novateur, enthousiasmant et qui interprète en quelque sorte les impasses des discours ou des pratiques de soin qui ne voient dans le malade psychique que la maladie et le déficit. »

(Thierry de Rochemonde)

Association Arts Convergences | 1, route de Romainville 78470 Milon La Chapelle - <http://artsconvergences.com>

Principales délibérations du Conseil Municipal

Milon la Chapelle



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016

► Présentation et approbation du Compte Administratif 2015

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations	219 793,80 €	257 375,70 €	30 127 67 €	83 825,46 €
Report Exercice 2015				40 838,12 €
RAR 2015 à reporter en 2016			95 000 €	
Total Réalisations plus Reports plus RAR	219 793,80 €	257 375,70 €	125 327 67 €	124 663,58 €
Résultat Exercice 2015	Positif 37 581,90 €		Négatif 664,09 €	
Résultat Global 2015	Positif 36917,81 €			

► Affectation des résultats de fonctionnement 2015

Résultat exercice 2015 Fonctionnement : Positif 37 581,90 €

Résultat exercice 2015 Investissement : Négatif 664,09 €

Ce déficit sera comblé par un crédit prélevé sur le résultat de fonctionnement de 664,09 € porté au compte 1068 du Budget Primitif 2016.

► Vote du Budget Primitif 2016

FONCTIONNEMENT 2016			INVESTISSEMENT 2016		
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
002 Excédent reporté N-1			002 Négatif reporté N-1	664,09	
			1068 Virt Exc.° Fonct N-1		37 581,90
			Reste à réaliser 2015	95 200,000	
Dépenses réelles	263 591,68	266 590,00	Opérations Invest. 2016	92 202,509	147 486,37
023 Equilibre Budget	2 998,32		021 Equilibre Budget		2 998,32
Total 2016	266 590,00	266 590,00	Total 2016	188 066,59	188 066,59

Total budget dépenses : 454 656,59 € - Total budget recettes : 454 656,59 €

► Taxes Directes Locales 2016, inchangées par rapport à 2015 :

Taxe habitation : 9,52%, Taxe foncière - bâti : 5,15%, Taxe foncière - non bâti : 31,13%, CFE : 6,85%.

► Création du syndicat mixte fermé relatif à la collecte et au traitement des ordures ménagères : SIOM de la Vallée de Chevreuse entre la « Communauté Paris-Saclay » et la CCHVC, pour les Communes de Chevreuse et Saint-Rémy-les-Chevreuse.

► Approbation de l'adhésion de la CCHVC au Syndicat Mixte Yvelines Numérique

► Accord pour le regroupement de commandes concernant le renouvellement du marché « Bail Éclairage Publics et Travaux d'Électricité » pour les 5 collectivités : Milon la Chapelle, Chevreuse, Lévis St Nom, St Forget et la CCHVC

► Approbation de la modification du périmètre des communes de Bonnelles et de Bullion par inclusion de la CCHVC

► Reconduction de la ligne de trésorerie - Crédit Agricole

► Participation au fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Lambert à hauteur de 500 € pour l'année 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

► PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Lundi 9 mai, le bureau d'études Cittanova, avec qui la commune de Milon la Chapelle a signé un marché pour l'aider dans l'élaboration de son PLU, a présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Milon la Chapelle, selon trois grands axes :

- Gérer durablement la Vallée du plein et du vide,
- Réactiver et protéger la Vallée Agricole, Patrimoniale et Touristique,
- Préserver et valoriser la Vallée, réservoir de Biodiversité.

Le Bureau d'Etudes Cittanova, sous la présidence de Monsieur le Maire, rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal, le déroulement de ces trois axes, les différentes orientations qui les composent ainsi que leurs déclinaisons en objectifs. Monsieur le Maire propose, à la suite de cet exposé, de fixer la date de la réunion publique au 23 juin 2016 – 19H00 (salle du Conseil à la mairie). Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire et le Bureau d'Etudes Cittanova, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a retenu la date de la réunion publique au 23 juin.

► Participation 2016 aux charges communales du SIVOM de Chevreuse

Approbation du montant de la participation de la commune pour l'année 2016 de 41 187 € (Fonctionnement 36 208 € - Remboursement Emprunt 4 979 €).

► Décision Modificative à la section Investissement du Budget Primitif 2016

L'affectation du résultat à la section investissement du Budget Primitif de la Commune a été modifiée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts au BP	Augmentation sur crédits ouverts au BP
DM n°1		
Section Investissement		
R 001		94 535,91 €
D 001	664,09 €	
R 1641	95 200 €	

► Taxe de Séjour sur le territoire communal

Les tarifs de la taxe de séjour devront être fixés avant le 1er octobre de l'année pour être applicables l'année suivante.

► Délibération pour remboursement des frais de déplacements du personnel communal

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer une indemnité kilométrique pour l'utilisation de leur véhicule personnel, pour les besoins du service ; le taux applicable de cette indemnité kilométrique s'appliquera conformément aux barèmes en vigueur.

► Redevance pour occupation du Domaine Public (RODP) – GAZ année 2016

La perception de la Redevance pour occupation du Domaine Public est annuelle. Considérant que la formule du calcul de cette redevance est $(0,035 \text{ €} \times \text{ml}) + 1,16$; et que selon les plans des réseaux de distribution de gaz, 207 mètres linéaires sont répertoriés sur la commune, le Conseil Municipal a approuvé le montant de 124,40 € représentant la redevance pour l'occupation du Domaine Public (RODP) pour le réseau de gaz pour l'année 2016. ■

Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site de la commune : www.milon-la-chapelle.fr ► Vie municipale ► Comptes rendus des Conseils Municipaux

Éco-mobilité



La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse a lancé une expérimentation de 2 ans sur la mise en place d'un système d'écomobilité, constitué par de l'autopartage et une plateforme de co-voiturage à la demande.

Une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques et une voiture de type Zoé seront implantées dans chaque village de la CCHVC (16 stations en tout).

À Milon, l'emplacement retenu est sur la parking de la mairie, les travaux d'aménagement ont lieu en ce moment.



Sauvons des vies ensemble

Venez rejoindre les 2300 personnes formées par la Croix-Rouge de Chevreuse depuis 2002. Vous serez alors apte à sauver une vie, si un jour le destin vous met sur la route d'une victime en détresse.

La Croix-Rouge vous invite à vous former aux gestes de premiers secours lors d'une des sessions PSC1 qu'elle organise :

- Juillet** : samedi 16, samedi 23
- Août** : samedi 20-dimanche 21
- Septembre** : samedi 10-dimanche 11, samedi 24-dimanche 25
- Octobre** : samedi 8, samedi 15
- Novembre** : samedi 5, samedi 19-dimanche 20
- Décembre** : samedi 3, samedi 17-dimanche 18.

Les sessions en une journée continue (le samedi de 9h à 18h30) comprennent 8 heures de formation. Celles en un jour et demi (samedi de 14h à 18h et le dimanche de 9h à midi et 14h à 17h) se déroulent sur 10 heures.

Le coût de l'inscription (60€, réduit à 40€ pour les demandeurs d'emploi) et l'attestation délivrée sont identiques pour les deux solutions proposées.

Pré-inscriptions sur : <http://chevreuse.croix-rouge.fr>, rubrique Dates de formation.
Renseignements : 06 85 56 46 58

Babysitter

Thibault Bouygues : 06 58 38 89 77
Marie Gerin : 06 75 07 83 22
Lou Marciano : 01 30 52 42 25
Arthur Mizrahi : 06 86 00 80 69

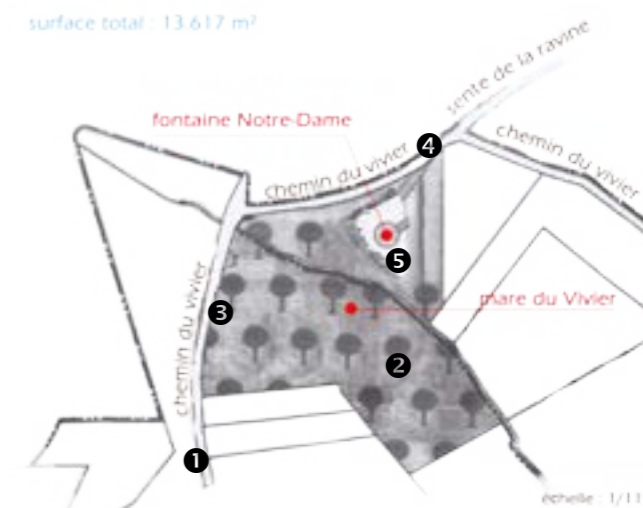
L'illustrateur milonais Frédéric TESSIER vient de sortir un nouvel ouvrage « Ronde de nus » aux éditions Jacques Flament.



La Fontaine Notre Dame et le mare du Vivier

S'il vous arrive de vous promener à Milon du côté de la mare du Vivier, vous avez pu constater la transformation progressive du terrain de la Fontaine Notre Dame. Résumons ici ce qui a été fait depuis notre précédent article.

- 1 Une **clôture électrifiée**, alimentée par une source photo-électrique, a été posée (mais n'est pas encore sous tension) afin de délimiter l'enclos des poneys et chevaux. La clôture a aussi pour vocation de prévenir les cavaliers et empêcher leur monture de s'approcher trop près du plan d'eau (talus à forte pente). **Deux portails à claire-voie en bois naturel** ont été aménagés, ainsi que des poteaux en bois clair pour les automobilistes.
- 2 Le **terrain s'éponge** progressivement, mais n'a pas encore été ré-ensemencé. La chaussée a été améliorée en ajoutant de la terre et en la compactant. Un trop-plein permet d'évacuer l'eau vers le ruisseau qui traverse actuellement le terrain.
- 3 Les **repousses de bambous** ont été coupées, mais - bien entendu - il faudra recommencer ...
- 4 L'**accès des pompiers** est terminé et a été fortement amélioré à la demande des pompiers : le niveau de la pièce d'eau a été augmenté, afin que les pompes n'aspirent pas de vase ou de végétaux flottants à la surface de la mare.
- 5 Faut de crédit, la **restauration de la petite tour** a été reportée à une date ultérieure ... La tour a néanmoins été protégée des détériorations. ■



Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48

Sécurité

- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux 01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde : appeler au préalable le 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 0825 309 310
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Dépannage électricité EDF 0810.333.078
- Dépannage gaz GDF 0810.433.078
- Dépannage eau SAUR 0810.077.078

Assistance et écoute

- SOS Amitié 01 42 96 26 26
- SOS Suicide 01 45 39 40 00
- SOS Victimes 78 01 39 07 36 97
- Croix-Rouge Ecoute 0800 858 858
- Allo Enfance Maltraitée 119
- Sida Info Service 0800 840 800
- Drogue Info Service 113
- Fil Santé Jeunes 0800 235 236
- Jeunes-Violence-Ecoute 0800 807 700
- Violence conjugale 3919
- Info IVG Ile-de-France 01 47 00 18 66
- Urgence Sans-Abris 115

Vol/Perte Carte Bleue 0892 705 705

Accueil en mairie

du lundi au samedi (sauf mercredi) de 9h à 11h30

Tel : 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45

mairie-de-milon@wanadoo.fr

www.milon-la-chapelle.fr

